

« Connaître vos potentiels pour mieux vous épanouir »



LE BILAN DE COMPETENCES

Marion MOREAU
06.58.18.97.17
4 rue du DEVON
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
Cabinet.resonance.nantes@gmail.com
www.resonance-nantes.com

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION
2. LA DÉMARCHE DU BILAN DE COMPÉTENCES
3. LE CHAMP DE NOS COMPÉTENCES
4. CHARTE DE DÉONTOLOGIE
5. INDICATEURS DE RESULTATS

PRÉSENTATION

Psychologue clinicienne de formation, j'accompagne les personnes dans leur évolution professionnelle et personnelle.

J'ai 20 ans d'expérience en tant que consultante en ressources humaines, j'ai travaillé dans différents cabinets où j'ai réalisé bilans de compétences, outplacements individuels et collectifs, gestion de cellules de reclassement, évaluations et recrutement.

Je suis intervenue également à l'UCO de Nantes pour donner des cours aux étudiants sur diverses thématiques, comme par exemple la prise de parole en public.

J'accompagne également les personnes qui le souhaitent dans leur développement personnel.

J'ai créé le **CABINET RESONANCE** en 2016, pour faire le lien entre tout cela, permettre à chacun de trouver le projet qui fera écho en lui et qui lui permettra de rebondir, dans une démarche holistique.

LA DÉMARCHE DU BILAN DE COMPÉTENCES

Qui peut effectuer un bilan de compétences ?

- Il n'y a pas de prérequis pour pouvoir effectuer un bilan de compétences, tout le monde peut le demander, le bilan de compétences est un acte volontaire de la part du bénéficiaire.
- les salariés du secteur privé,
- les demandeurs d'emploi : la demande doit être faite auprès de Pôle emploi, de l'APEC ou de Cap emploi,
- les salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.) : textes spécifiques mais dans des conditions similaires aux salariés.
- toute personne âgée de plus de 18 ans.

Le bilan de compétences permet à son bénéficiaire :

- d'analyser son parcours, ses compétences personnelles et professionnelles, de valoriser ses acquis,
- d'identifier ses motivations, ses atouts et ses points de vigilance,
- d'élaborer un projet professionnel et/ou personnel,
- de préparer une éventuelle mobilité professionnelle,
- d'utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi,

- une formation ou une évolution de carrière,
- de développer sa confiance en soi, de retrouver de la motivation en étant acteur de son évolution,

Il permet à l'entreprise :

- de valoriser les ressources humaines et l'évolution professionnelle de ses collaborateurs,
- de favoriser l'employabilité des salariés face aux changements, aux réorganisations,
- de gérer les compétences et la mobilité (GPEC),
- de motiver et de redonner du sens au travail,

Le bilan a une durée globale de 24H dont 16H à 18H d'entretiens en face à face, le reste du temps est consacré au travail personnel.

Un entretien préalable gratuit a lieu en amont du bilan pour permettre à la personne de valider son choix de prestataire.

Une fois validé, le bilan de compétences peut démarrer dans les 3 semaines maximum (hors période de vacances).

Le bilan de compétences peut se dérouler intégralement à distance.

La démarche comprend ensuite trois phases :

Le temps consacré à chaque phase est variable selon les actions conduites pour répondre au besoin de la personne.

Une phase préliminaire (environ 2H) qui a pour objet de :

- confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche,
- définir et analyser la nature de ses besoins,
- l'informer des conditions de déroulement du bilan de
- compétences, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre,
- signer la convention tripartite,
- fixer le calendrier : le bilan se déroule sur 2 à 3 mois à raison de 2H de RDV par semaine ou tous les quinze jours.

Une phase d'investigation (environ 12H à 14H) permettant au bénéficiaire :

- d'avoir une approche détaillée de votre vie professionnelle et extra-professionnelle, d'identifier vos compétences et aptitudes, vos réussites et vos difficultés rencontrées.
- d'analyser vos motivations, vos intérêts professionnels et personnels,
- de repérer quelles sont vos valeurs personnelles, professionnelles et motrices,
- de déterminer vos possibilités d'évolution professionnelle,
- de recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation,

- d'analyser le marché du travail des secteurs ou métiers envisagés,
- de rencontrer des professionnels des métiers qui vous intéressent.

Une phase de conclusion (environ 2H) qui permet :

- de prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation,
- de prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet dans un plan d'action clairement défini,
- de rechercher les centres de formations ou bien de réaliser un CV en vue d'une recherche d'emploi,
- de remettre au bénéficiaire une synthèse écrite reprenant tous ces éléments, dont il sera le seul destinataire, sauf accord écrit au préalable entre lui et son entreprise.

Le bilan de compétences ne donne pas lieu à une quelconque évaluation, ni à un diplôme.

Durant les trois phases du bilan de compétences, les actions sont menées de façon individuelle.

Un rendez-vous de suivi à 6 mois sera proposé également pour faire un point sur la mise en œuvre des projets.

Les outils utilisés :

- **Entretiens individuels avec votre consultante** : le temps d'échange est un moment privilégié et essentiel dans le déroulement de votre bilan de compétences,
- **Portefeuille de compétences** : au fur et à mesure de nos rendez-vous, nous vous remettrons tous les documents nécessaires à la réalisation de votre bilan, celui-ci sera pour vous et constituera votre portefeuille de compétences. Il est personnalisé et peut être différent selon les personnes.
- Différents **tests** peuvent être utilisés pour déterminer votre profil et vos orientations favorites : GZ, MBTI, DISC, RIASEC, IRMR...
- Possibilité d'effectuer des **recherches sur Internet** en dehors de vos rendez-vous en face à face,
- Description d'emplois et informations sur les **techniques de recherche d'emploi** si besoin,
- **Documentation à disposition** : revues professionnelles, presse locale, documents sur les métiers et les formations,
- **Document de synthèse**,
- **Questionnaire de satisfaction** à la fin du bilan.

Le Bilan Modulaire :

Le bilan modulaire est un bilan de compétences réduit qui permet au plus grand nombre de faire un point sur ses compétences et son orientation à tout moment de sa carrière.

Certaines étapes du bilan de compétences peuvent être réalisées plus rapidement pour une personne qui n'a par exemple que 2 ans d'expérience professionnelle, nous vous proposons alors un bilan modulaire qui sera plus court et moins coûteux.

La démarche est adaptée à votre demande.

L'objectif de ce bilan est de vérifier un projet professionnel déjà défini, ou de vous aider dans votre projet de création d'entreprise, ou d'aider de jeunes actifs à redéfinir leur projet professionnel.

Tarifs : (en HT TVA non applicable, article 293B du CGI)

Financement par votre entreprise : 2200 €

Financement par votre CPF : 1900 € (avec un reste à charge de 100€ depuis le 02/05/24)

Auto-financement : 1700 €

Bilan à distance : 1700 €

Le **CABINET RESONANCE** est accessible aux personnes à mobilité réduite.

LE CHAMPS DE NOS COMPÉTENCES

BILAN DE COMPÉTENCES

Etablir un projet professionnel d'évolution à court ou moyen terme. Temps de réflexion positif pour soi, le **Bilan de Compétences** est une démarche volontaire qui permet de faire le point sur son parcours, ses compétences, ses qualités, ses motivations et ses valeurs. Il permet de prendre du recul pour mieux se connaître, pour actualiser son projet professionnel et **mieux se réaliser.**

Ceci passe par la définition d'un projet clair, réaliste, ajusté à son profil et à la réalité du marché.

BILAN MODULAIRE

Il s'agit d'une modularisation du bilan de compétences en fonction de besoins spécifiques et précis du bénéficiaire. Certaines étapes du bilan de compétences sont réduites voir enlevées si elles ne sont pas nécessaires à l'avancement de la personne.

Cela peut-être un bilan spécifique par rapport à une création d'entreprise.

BILAN D'ORIENTATION DE CARRIERE

Etablir un projet personnel et professionnel à long terme.

BILAN D'ORIENTATION JEUNES

Faire les bons choix d'orientation pour un avenir plus serein.

Ce bilan s'adresse aux lycéens ou aux étudiants qui ont besoin d'un regard professionnel afin de bien choisir leur orientation.

CHARTE DE DÉONTOLOGIE

ENGAGEMENTS A L'EGARD DES CLIENTS

- **Une attitude de conseil :** nous établissons une relation professionnelle avec le client, nous recherchons avec lui quels sont ses besoins et n'acceptons que des missions dans nos domaines ou nos niveaux de compétences.
- **La clarté de la mission :** nous n'acceptons que des missions clairement définies, en accord avec la législation. Toute mission est définie sous la forme d'un contrat écrit précisant la nature de la mission et de la méthodologie, les honoraires, le mode de paiement ainsi que le planning d'intervention.
- **Le professionnalisme :**
Nous n'avons recours qu'à des techniques et des outils éprouvés que nous connaissons bien. Nous présentons toutes les qualités de formation, d'expérience et de moralité nécessaire pour mener à bien notre mission.
- **Les honoraires :** ils sont clairement définis entre les parties et fixés par écrit avant le démarrage de la mission. Ils reflèteront la quantité et la qualité des prestations.

- **Le secret professionnel** : les dossiers et informations que nous détenons dans l'exercice de nos fonctions sont protégés par le secret professionnel. Aucun élément d'information n'est transmis à des tiers sans accord préalable du client.

ENGAGEMENTS A L'EGARD DES CANDIDATS

- **Respect de l'individu** : durant toute la procédure, le candidat sera traité avec respect et neutralité bienveillante.
- **Information** : nous nous engageons à informer les candidats de la façon la plus complète sur la démarche du bilan de compétences et à répondre à leurs questions de la façon la plus objective possible.
- **Secret professionnel** : les informations délivrées par le candidat ne seront pas divulguées à un tiers sans son accord préalable.
- **Accompagnement individualisé, objectif et personnalisé en fonction de vos besoins.**
- **Ecoute attentive et pertinente.**
- **Conformité et respect du délai de remise du document de synthèse.**
- **Le client a la possibilité de formuler une ou plusieurs réclamations par mail ou via le site internet. Le Cabinet RESONANCE s'engage à y répondre dans les plus brefs délais et en faisant son maximum pour satisfaire à votre demande.**

INDICATEURS DE RESULTATS

Le CABINET RESONANCE c'est :

- Une **trentaine** de bilans de compétences réalisés chaque année,
- Des bilans personnalisés,
- 100 % des bilans suivis intégralement,
- 100 % de clients satisfaits,
- 90 % des bénéficiaires ont réalisé le projet que nous avions élaboré ensemble et ce dans les 2 ans maximum qui ont suivi la fin du bilan de compétences,
- Un **réseau d'anciens candidats** pour vous aider dans vos enquêtes métiers.